



Le Contaminant *Virtual*

Modifications au Programme québécois d'immunisation Le 11 juin 2019

CONTEXTE

Plusieurs modifications au Programme québécois d'immunisation (PQI) ont été apportées ce printemps. Elles portent sur la vaccination contre la coqueluche et contre le tétanos pour les adolescents et les adultes, ainsi que sur le calendrier vaccinal des jeunes enfants. Le PQI est sans cesse sous la loupe du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) : des avis émis au cours de la dernière année se sont traduits par la mise à jour de plusieurs sections du Protocole d'immunisation du Québec (PIQ). Les [principales modifications](#) de la volumineuse mise à jour d'avril 2019 sont résumées ci-après.

VACCINATION CONTRE LA COQUELUCHE

L'objectif du programme de vaccination contre la coqueluche au Québec est de réduire les infections graves chez les enfants âgés de moins de 12 mois.

Pour ce faire, le CIQ recommande :

- le maintien de la vaccination au cours des 2 premières années de vie (2, 4 et 12 mois ou 2, 4, 6 et 18 mois) et en préscolaire;
- la vaccination des femmes enceintes, à chaque grossesse, de préférence entre 26 et 32 semaines de gestation.

Le CIQ recommande de retirer du PQI les doses de rappel contre la coqueluche aux adolescents (en 3^e secondaire) et aux adultes puisque la protection qu'elles apportent est de courte durée (quelques années seulement). Leur impact sur le fardeau de la maladie est limité.

Cela signifie que seul le vaccin combiné contre la diphtérie et le tétanos, dT, sera disponible à la salle d'urgence pour l'application de la prophylaxie antitétanique dans le traitement des plaies. Le dcaT (Adacel) ne sera plus disponible.

Pour plus de détails, voir l'avis du CIQ : [Stratégie optimale de vaccination contre la coqueluche au Québec](#).

VACCINATION CONTRE LE TÉTANOS CHEZ L'ADULTE

Le rappel systématique du vaccin contre la diphtérie et le tétanos aux 10 ans est remplacé par un rappel unique à l'âge de 50 ans. Ainsi, chez les personnes âgées de 18 ans et plus, aucune dose de rappel n'est nécessaire avant l'âge de 50 ans lorsque la primovaccination est complétée.

MODULE MALADIES INFECTIEUSES

Pour nous joindre par téléphone :
819 764-3264

Nicole Bouchard, poste 49405
Chantal Boulé, poste 49408
Nathalie Deshaies, poste 49410
Isabelle Kirouac, poste 49406
Omobola Sobanjo, poste 49444

GARDE EN SANTÉ PUBLIQUE

Du lundi au vendredi, de 8 h à 16 heures,
composer le 819 764-3264, poste 49409
ou ligne sans frais : 1 855 764-5161

En dehors des heures ouvrables (demander la personne de garde en santé publique), Hôpital de Rouyn-Noranda : 819 764-5131

Un télécopieur, À L'USAGE EXCLUSIF DES MEMBRES DU MODULE MALADIES INFECTIEUSES, permet la déclaration des maladies à déclaration obligatoire en toute sécurité : 819 764-4537

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue

Québec

Le CIQ a choisi cette stratégie en tenant compte des constats suivants :

- La protection contre le tétanos persiste au moins 20 à 30 ans après la primovaccination.
- La protection contre la diphtérie dure de nombreuses années après la primovaccination.
- L'incidence du tétanos n'est pas plus élevée dans les pays qui n'offrent pas de rappels à l'âge adulte (ex. : Angleterre, Pays-Bas); les cas de tétanos se présentent surtout chez ceux qui n'ont pas reçu de primovaccination.
- Au Québec, seulement 40 % des gens suivent la recommandation de rappels aux 10 ans au Québec.

On invoque aussi que le rappel unique à 50 ans permettra plus facilement de joindre la population visée puisque souvent cet âge correspond à un moment de visite médicale.

Toutefois, ce changement n'a pas d'impact dans la gestion des plaies à la salle d'urgence. Pour la prophylaxie antitétanique, il faut continuer d'utiliser l'[outil d'aide à la décision](#).

Pour plus de détails, voir l'avis du CIQ : [Vaccination contre le tétanos : pertinence de doses de rappel chez l'adulte](#).

VACCINATION CONTRE LA COQUELUCHE ET LE TÉTANOS CHEZ L'ADOLESCENT ET L'ADULTE

Le MSSS a mis en ligne un document d'information à l'intention des intervenants : [Modifications aux calendriers de vaccination contre la coqueluche et le tétanos pour les adolescents et les adultes](#).

CALENDRIER DE VACCINATION DES JEUNES ENFANTS

Ces dernières années, des vaccins ont été ajoutés au PQI, ce qui rend plus complexe le calendrier vaccinal et augmente le nombre d'injections par visite. Le CIQ a reçu le mandat de simplifier le calendrier vaccinal tout en maintenant la protection optimale des enfants contre les maladies évitables par la vaccination.

Un calendrier de vaccination optimisé a été conçu et s'applique aux enfants nés à partir du 1^{er} juin 2019. De plus, dès maintenant, tout enfant n'ayant pas encore reçu le vaccin combiné contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO) recevra le RRO combiné au composant contre la varicelle à l'âge de 12 et 18 mois.

Voici, en quelques points, les principales modifications apportées (voir les 2 calendriers sur la page suivante) :

- La vaccination contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, l'hépatite B, la polio et *Hæmophilus influenzae* de type b se fait selon le calendrier 2, 4 et 12 mois (la 3^e dose ne comprend pas le composant hépatite B) : homologué au Canada depuis 2016, ce calendrier a montré dans plusieurs pays européens une efficacité semblable à celle du calendrier 2, 4, 6 et 18 mois pour prévenir la coqueluche.
- La visite de 6 mois est retirée; elle est maintenue seulement pour les enfants à risque accru d'infection invasive à pneumocoque qui doivent recevoir une dose additionnelle à cet âge (ex. : prématurés de moins de 32 semaines).
- Le calendrier de vaccination contre la varicelle comprend 2 doses combinées avec le vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons, à l'âge de 12 et 18 mois (plutôt qu'à 18 mois et 4-6 ans) : notamment, cela réduira les hospitalisations pour varicelle entre l'âge de 12 et 18 mois.
- Le vaccin contre le méningocoque de sérotype C est reporté de 12 à 18 mois, sans augmenter le risque de cette infection, inexistante à cet âge depuis 2010 au Québec. Cela permet de limiter à 3 le nombre d'injections par visite.
- La 3^e dose du vaccin contre l'hépatite B est donnée à l'âge de 18 mois, combiné avec le vaccin contre l'hépatite A.

Pour plus de détails, voir l'avis du CIQ : [Optimisation du calendrier de vaccination des jeunes enfants](#)

Par ailleurs, le MSSS a mis en ligne un document d'information à l'intention des intervenants : [Modifications importantes au calendrier des enfants âgés de 6 ans et moins](#).

MODULE MALADIES INFECTIEUSES

Pour nous joindre par téléphone :
819 764-3264

Nicole Bouchard, poste 49405
Chantal Boulé, poste 49408
Nathalie Deshaies, poste 49410
Isabelle Kirouac, poste 49406
Omobola Sobanjo, poste 49444

GARDE EN SANTÉ PUBLIQUE

**Du lundi au vendredi, de 8 h à 16 heures,
composer le 819 764-3264, poste 49409
ou ligne sans frais : 1 855 764-5161**

En dehors des heures ouvrables (demander la personne de garde en santé publique), Hôpital de Rouyn-Noranda : **819 764-5131**

Un télécopieur, À L'USAGE EXCLUSIF DES MEMBRES DU MODULE MALADIES INFECTIEUSES, permet la déclaration des maladies à déclaration obligatoire en toute sécurité : **819 764-4537**

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue

Québec 

Calendrier des enfants nés avant le 1^{er} juin 2019

Vaccin	Âge de la visite					
	2 mois	4 mois	6 mois	1 an	18 mois	4-6 ans
DCaT-HB-VPI-Hib	DCaT-HB-VPI-Hib	DCaT-HB-VPI-Hib	DCaT-VPI-Hib (sans hépatite B)		DCaT-HB-VPI-Hib	
dcaT-VPI						dcaT-VPI
Pneumocoque	Pneu-C	Pneu-C		Pneu-C		
Rotavirus	Rota	Rota				
RRO et Var				RRO ou RRO-Var	RRO-Var	Var
Méningocoque C				Men-C		

Calendrier des enfants nés à partir du 1^{er} juin 2019

Vaccin	Âge de la visite					
	2 mois	4 mois	6 mois	1 an	18 mois	4-6 ans
DCaT-HB-VPI-Hib	DCaT-HB-VPI-Hib	DCaT-HB-VPI-Hib		DCaT-VPI-Hib (sans hépatite B)		
dcaT-VPI						dcaT-VPI
Pneumocoque	Pneu-C	Pneu-C		Pneu-C		
Rotavirus	Rota	Rota				
RRO et Var				RRO-Var	RRO-Var	
Méningocoque C					Men-C	
Hépatite					HAHB	

DCaT-HB-VPI-Hib : vaccin hexavalent, combiné contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, l'hépatite B, la polio et *Haemophilus influenzae* de type b

DCaT-VPI-Hib : vaccin pentavalent, combiné contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la polio et *Haemophilus influenzae* de type b

dcaT-VPI : vaccin réduit en antigènes de la diphtérie et de la coqueluche, administré à compter de l'âge de 4 ans

Pneu-C : vaccin conjugué contre le pneumocoque

Rota : vaccin oral contre le rotavirus

RRO : vaccin combiné contre la rougeole, la rubéole et les oreillons

RRO-Var : vaccin combiné contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle

Men-C : vaccin conjugué contre le méningocoque de séro groupe C

HAHB : vaccin combiné contre les hépatites A et B

AUTRES LIENS UTILES

[Communication du MSSS, 3 avril 2019](#)

[Communication du Collège des médecins du Québec, 27 mai 2019](#)